

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'AVIGNON  
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi 3 décembre 2018, à l'hôtel de ville du même endroit à 20 h.

Cette séance est sous la présidence du maire Yvan St-Pierre.

Sont présents les conseillers(ère) :

Geneviève Labillois	conseillère poste #1
David Landry	conseiller poste #2
Rémi Caissy	conseiller poste #3
Rachel Dugas	conseillère poste #4
Julie Allain	conseillère poste #5
Sandra McBrearty	conseillère poste #6

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, est présente.

325-12-2018

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue à tous.

326-12-2018

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À la demande du maire, Yvan St-Pierre, le conseiller David Landry, fait lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Constatation du quorum
4. Rapport des membres du conseil
5. Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2018
6. Correspondance
7. Finances (comptes pour approbation et dépôt d'un état des revenus et dépenses)
8. Demande de dons
9. Registre des déclarations en vertu de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
10. Coordonnateur en loisir et sport
11. Appui à la candidature interprovinciale de la Baie-des-Chaleurs pour l'organisation du Congrès mondial acadien 2024
12. Programmation des travaux-TECQ 2014-2018
13. Sécurité civile-Demande d'aide financière-Volet 1
14. Mention de félicitations/Marché de Noël/Lancement 150e
15. Période de questions pour le public
16. Clôture de la séance
17. Levée de la séance

Suite à cette lecture, il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

- 327-12-2018 **3. CONSTATATION DU QUORUM**
- Le maire, Yvan St-Pierre, constate qu'il y a quorum. La séance peut-être tenue.
- 328-12-2018 **4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
- À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois.
- 329-12-2018 **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2018**
- Les conseillers ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers :
- Que le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018 soit adopté tel que présenté.
- 330-12-2018 **6. CORRESPONDANCE**
- La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du dernier mois.
- 331-12-2018 **7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET RAPPORT ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES)**
- Il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers :
- Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer au montant total de 908 040,26\$ (comptes payés au cours du mois, 728 114,84\$ (salaires inclus), et des comptes à payer de 179 925,4 \$).
- Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal.
- 332-12-2018 **8. DEMANDE DE DON**
- Aucune demande
- 333-12-2018 **9. REGISTRE DES DÉCLARATIONS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**
- La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, doit déposer au conseil un extrait du registre des déclarations faites par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.
- Aucune déclaration n'a été déposée.
- 334-12-2018 **10. COORDONNATEUR EN LOISIR ET SPORT**
- Considérant que la directrice des loisirs, Lisa Armishaw a demandé un congé sans solde de 9 mois;
- Considérant que les membres du conseil ont accepté sa demande;
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer temporairement ce poste;
- Considérant que le poste a été affiché en date du 18 octobre 2018 et que quatre candidats se sont manifestés et que deux ont été retenus pour une entrevue;
- Suite aux entrevues, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers que Mathieu Tanguay soit engagé pour le remplacement de Lisa Armishaw, et ce, à partir du 7 janvier 2019. Le salaire est de 18,00\$/h.

335-12-2018

**11. APPUI À LA CANDIDATURE INTERPROVINCIALE DE LA BAIE-DES-CHALEURS POUR L'ORGANISATION DU CONGRÈS MONDIAL ACADIEN 2024**

Considérant qu'un comité de candidature interprovinciale, composé d'élus de la CSR Restigouche, de la CSR Chaleurs, de la MRC Bonaventure et de la MRC Avignon, a déposé en mai 2018 une lettre d'intention à la Société Nationale de l'Acadie indiquant une volonté commune de déposer la candidature de la Baie-des-Chaleurs pour l'accueil du Congrès mondial acadien (CMA) en 2024;

Considérant que le comité de mise en candidature, en collaboration avec des professionnels de la région et des partenaires de la communauté, s'active actuellement pour élaborer un dossier de candidature qui devra être déposé à la Société Nationale de l'Acadie le 15 janvier 2019;

Considérant que le CMA est un événement rassembleur d'envergure internationale qui participe au dynamisme, à l'unité et à la modernité du peuple acadien et génère des retombées économiques et touristiques majeures pour la région qui l'accueille;

Considérant que l'événement n'a jamais eu lieu sur notre territoire;

Considérant que l'appui de partenaires du milieu et des municipalités est nécessaire pour compléter le dossier de candidature et qu'il constitue une part importante de l'évaluation;

Considérant qu'une proportion importante de la population de notre communauté est d'origine acadienne;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que la Municipalité de Nouvelle appuie le dépôt de la candidature interprovinciale de la Baie-des-Chaleurs pour l'accueil du Congrès mondial acadien 2024.

336-12-2018

**12. PROGRAMMATION DES TRAVAUX-TECQ 2014-2018**

Attendu que la Municipalité de Nouvelle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Municipalité de Nouvelle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Nouvelle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Nouvelle s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité de Nouvelle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité de Nouvelle s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

Que la Municipalité de Nouvelle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité de Nouvelle atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

337-12-2018

### **13. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1**

Attendu que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 5 400\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$ ;

Que la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, à signer pour et en son nom de la Municipalité de Nouvelle, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

338-12-2018

**14. MENTIONS DE FÉLICITATIONS-MARCHÉ DE NOËL-LANCEMENT DU 150<sup>E</sup>**

Une mention de félicitations sera envoyée au nom des membres du conseil municipal aux organisateurs et aux bénévoles pour leur travail en faveur du marché de Noël et du lancement du 150<sup>e</sup>.

339-12-2018

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Le maire et les conseillers répondent aux questions posées.

340-12-2018

**16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance close.

341-12-2018

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy que la séance soit levée à 20 h 20.

---

Yvan St-Pierre,  
Maire

---

Arlene McBrearty  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière